## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

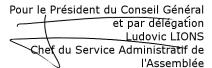
068-226800019-20150911-0000015480-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication: 18/09/2015





# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-2-3 **Séance du** vendredi 11 septembre 2015

# CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015/2020 CETIM-CERMAT - PROJET PLATEFORME ECOTREVE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

#### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

## **EXCUSES**:

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-2 du 23 janvier 2015 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer une subvention d'investissement de 150 000 € au Cetim-Cermat pour la réalisation du projet Plateforme ECOTREVE dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F225 chapitre 204 fonction 23 nature 20421 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe à la présente délibération, précisant les modalités de versement de la subvention départementale et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité